

octobre, mois de la JUSTICE AMIABLE #3

Du 4 au 15 octobre 2021

A Dieppe, Le Havre,
Evreux et Rouen

12 événements

Échangeons et répondons ensemble,
de façon innovante et apaisante, aux
besoins des justiciables !

Une initiative
de Barreaux
Normands

Informations et inscriptions :

 moisdelajusticeamiable

 helloasso.com

contact@moisdelajusticeamiable.fr

Un événement organisé par



En partenariat avec :



ÉDITO

La société est en profonde mutation et le monde du Droit n'est pas épargné. Nos concitoyens réclament justice mais en un temps et pour un coût maîtrisés. La profession d'avocat, malgré son « monopole » censé la protéger, est depuis longtemps attaquée de toutes parts. La pandémie a aggravé la situation. Notre profession saura-t-elle triompher de ces difficultés ?

Oui, si nous faisons l'effort de sortir de notre zone de confort pour **pratiquer différemment**. Seuls les avocats visionnaires de leur propre avenir sauront opérer ce changement de paradigme et cela ne s'improvise pas. Il faut acquérir de nouvelles compétences.

Par méconnaissance, trop peu d'avocats utilisent les textes (le plus ancien date de 1995 !) offrant aux justiciables d'autres alternatives que le procès, en conformité avec les récentes injonctions du RIN de décembre 2020.

L'avocat d'aujourd'hui a-t-il le droit d'ignorer le bond scientifique réalisé depuis 50 ans en terme de techniques comportementales et de communication sociale ? Ces méthodes qui innervent désormais toutes les relations humaines ont révolutionné la diplomatie, le management, la pédagogie, l'aide thérapeutique et... **la gestion des conflits**. Cela devrait nous alerter : oui, nous bénéficions du monopole du procès mais pas de la gestion des conflits. Rester à l'écart de cette lame de fond reviendrait à se condamner à l'obsolescence programmée.

Octobre, mois de la justice amiable a vu le jour en 2019 pour relever ce défi. Il se renouvelle avec plus de force chaque année. Le programme de 2021 est copieux, goûteux et parfois... insolite. Il intéresse autant les avocats de la famille que ceux des affaires. Il propose aussi des formations longues. Enfin, sont invités et chaleureusement attendus des magistrats, des notaires, des décideurs du monde de l'entreprise, de la copropriété, du secteur public...

Nos 4 Centres sauront vous accueillir en présentiel mais aussi en distanciel car, comme vous-même, nous VOULONS nous adapter !

Bienvenue dans cette 3^e édition d'Octobre, mois de la justice amiable !

Marie-Paule Voisin Dambry
*Présidente du Centre de Justice Amiable
du Barreau de Dieppe*

Patricia Rique-Sérézat
*Présidente du Centre de Justice
Amiable du Barreau du Havre*

Laurence de Palma
*Présidente du Centre de Médiation
du Barreau d'Evreux*

Eric Baudeau
*Président du Centre de Médiation
du Barreau de Rouen*

— LA MÉDIATION AU TRIBUNAL JUDICIAIRE

Lundi 4 octobre | 9h-12h30 | 📍 MAISON DE L'AVOCAT, ROUEN

Comment mettre en place une Charte et une Convention avec le Tribunal Judiciaire pour promouvoir la médiation, à partir de l'expérience Narbonnaise ?

Intervenants :

- Antonio FULLEDA, magistrat
- Géraldine BORDAGI, magistrate
- Eric BAUDEU, avocat honoraire et médiateur

Public : Présidents des TJ et TA, TC et CPH, magistrats, avocats, médiateurs

Informations pratiques :

- Heures de formation validées : 3h30
- Coût : 30€

Contact : CMBR - 02 44 84 65 67



Pour vous inscrire
Cliquez-ici 

— FORMATION EN DÉONTOLOGIE : OBLIGATION DE CONSEIL ET RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'AVOCAT FACE AUX MARD

Mardi 5 octobre | 9h30-13h30 | 📍 MAISON DE L'AVOCAT, ROUEN

Quels risques pour les avocats s'ils recourent à la médiation mais aussi s'ils n'y recourent pas ? Les clauses de confidentialité et autres particularités de la pratique des MARD.

Intervenants :

- Soraya AMRANI MEKKI, professeure agrégée de l'Université Paris Nanterre, vice-présidente de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Directrice de l'axe justice judiciaire, amiable et numérique (CEDCACE)
- Eric BAUDEU, avocat honoraire et médiateur

Public : Magistrats, avocats, médiateurs, assureurs

Informations pratiques :

- Heures de formation validées : 4h
- Coût : 30 €

Contact : CMBR - 02 44 84 65 67



Pour vous inscrire
Cliquez-ici 

— LA PLACE DE L'ENFANT DANS L'ESPACE DE MÉDIATION, L'ÉCOUTE DE LA PAROLE DE L'ENFANT

Mercredi 6 octobre | 9h30-13h | 📍 MAISON DE L'AVOCAT, LE HAVRE

Préparation de la rencontre avec l'enfant, les contre-indications, le recueil des consentements, le choix du moment et des modalités...

Intervenantes :

- Anne FOLLIOT, psychologue
- Agnès CHANSON, avocate et médiatrice
- Patricia RIQUE-SÉRÉZAT, avocate, ancienne bâtonnière et médiatrice

Public : Avocats, médiateurs

Informations pratiques :

- Heures de formation validées : 3h30
- Coût : 30 €

Contacts : Centre de Justice Amiable du Barreau du Havre - 06 58 94 13 93



Formation
accessible en
visioconférence

Pour vous inscrire
Cliquez-ici



— MÉDIATION ET SUCCESSIONS

Jeudi 7 octobre | 9h30-16h | 📍 MAISON DE L'AVOCAT, LE HAVRE

Pourquoi la médiation plutôt que le procès en cette matière où les relations anciennes viennent parfois rendre difficiles la communication et la recherche efficace d'une solution consensuelle et rapide ?

Intervenants :

- Géraldine BORDAGI, magistrate
- Marie-Paule VOISIN-DAMBRY, avocate, ancienne bâtonnière et médiatrice
- Frédéric FOUCHER, Président du Centre de Médiation du Conseil Régional des Notaires
- Sylvie MOMBELLETT, avocate et médiatrice

Public : Magistrats, médiateurs, notaires et avocats

Informations pratiques :

- Heures de formation validées : 6h
- Coût : 60€

Contact : Centre de Justice Amiable du Barreau de Dieppe - 06 40 74 84 42



Formation
accessible en
visioconférence

Pour vous inscrire
Cliquez-ici



— LA STRATÉGIE DE MÉDIATION POUR LES ENTREPRISES

Vendredi 8 octobre | 9h30-13h | 📍 MAISON DE L'AVOCAT, ROUEN

La médiation apporte une réflexion nouvelle dans le monde du travail, pour maîtriser les conflits et retrouver les équilibres indispensables. Cette matinée de débats permettra d'échanger sur la mise en pratique de la médiation en entreprise et les besoins de chacun.

Intervenantes :

- › Isabelle Aoustin-Herce, médiatrice et directrice de l'IFOMENE
- › Patricia Rique-Sérézat, avocate, ancienne bâtonnière et médiatrice
- › Anne-Marie Nos, médiatrice

Public : Chefs d'entreprises, avocats, médiateurs, DRH

Informations pratiques :

- › Heures de formation validées : 3h30
- › Coût : 30 €

Contact : CMBR - 02 44 84 65 67



Pour vous inscrire
Cliquez-ici 

— LITIGES EN COPROPRIÉTÉ : POURQUOI LA MÉDIATION PLUTÔT QUE LE PROCÈS ?

Lundi 11 octobre | 9h30-12h30 / 14h-17h | 📍 MAISON DE L'AVOCAT, ROUEN

Les meilleures statistiques de réussite en médiation le sont en matière de copropriété. Pourquoi ?

Intervenants :

- › Jean-Marc Albert, avocat au Barreau de Paris, spécialisé en droit immobilier et médiateur
- › Marie-Paule Voisin-Dambry, avocate, ancienne bâtonnière et médiatrice
- › Sandrine Dartix, avocate et médiatrice
- › Bérengère René, avocate

Public : Syndics de copropriété et avocats

Informations pratiques :

- › Heures de formation validées : 3h la 1/2 journée, 6h la journée complète
- › Coût : 30 € la 1/2 journée, 60 € la journée complète

Contact : CMBR - 02 44 84 65 67



Pour vous inscrire
Cliquez-ici 

— PRÉVENIR LES CONFLITS ET LE HARCÈLEMENT EN ENTREPRISE

Mardi 12 octobre | 14h-17h |  **VISIOCONFÉRENCE DEPUIS LE QUÉBEC**

La médiation est un outil efficace et particulièrement adapté pour les chefs d'entreprise qui doivent garantir la sécurité physique et morale de leurs salariés.

Intervenante : Ghislaine LABELLE, avocate et médiatrice au Québec

Public : Chefs d'entreprise, DRH, syndicats, membres CHSCT, médecins du travail, avocats, médiateurs

Informations pratiques :

- ▶ Heures de formation validées : 3h
- ▶ Coût : 30€

Contact : Centre de Justice Amiable du Barreau de Dieppe
Anne-Marie NOS – 06 40 74 84 42 - nosannemarie@wanadoo.fr



Formation
uniquement en
visioconférence

Pour vous inscrire

Cliquez-ici 

— LE CHOIX DE LA MÉDIATION POUR UN LITIGE ADMINISTRATIF

Mercredi 13 octobre | 9h30-13h |  **MAISON DE L'AVOCAT, ROUEN**

Regards croisés sur les approches des administrations, des magistrats du TA de Rouen, des avocats et des médiateurs sur les critères de sélection d'un litige vers la médiation.

Intervenants :

- ▶ Jérôme BERTHET-FOUQUÉ, président du TA de Rouen
- ▶ Audrey MACAUD, magistrate référente médiation au TA de Rouen
- ▶ Elsa COSTA, magistrate et médiatrice
- ▶ Sandrine GILLET, avocate et médiatrice

Public : Responsables des collectivités publiques, magistrats de l'ordre administratif, avocats et médiateurs

Informations pratiques :

- ▶ Heures de formation validées : 3h30
- ▶ Coût : 30 €

Contact : CMBR - 02 44 84 65 67



Formation
accessible en
visioconférence

Pour vous inscrire

Cliquez-ici 

— MÉDIATEURS, AVANT DE CONCLURE À UNE IMPASSE, SORTEZ L'ARSENAL !

Jeudi 14 octobre | 14h-17h |  VISIOCONFÉRENCE DEPUIS LE QUÉBEC

Fournir de nouveaux outils aux médiateurs et aux avocats quand la situation est particulièrement difficile.

Intervenante : Céline VALIÈRES, avocate et médiatrice au Québec

Public : Médiateurs

Informations pratiques :

- Heures de formation validées : 3h
- Coût : 30 €

Contact : Centre de Justice Amiable du Barreau de Dieppe
Anne-Marie NOS – 06 40 74 84 42 - nosannemarie@wanadoo.fr



Pour vous inscrire
Cliquez-ici 

— FORMATION CERTIFIANTE AU PROCESSUS COLLABORATIF

13, 14 et 15 octobre |  MAISON DE L'AVOCAT, LE HAVRE

24, 25, 26 novembre |  MAISON DE L'AVOCAT, ROUEN

5 jours complets pour découvrir le droit collaboratif et acquérir de nouvelles méthodes d'approche, d'analyse et de prise en charge des conflits, par le développement des techniques de communication, de négociation raisonnée et de gestion des différends. À l'issue de la formation, les participants seront habilités à pratiquer le processus collaboratif.

Intervenant : Association Française des Praticiens du Droit Collaboratif

Public : Avocats

Informations pratiques :

- Heures de formation validées : 20h
 - Coût : 1 250 € HT (1 500 € TTC) / Tarif réduit - 30 ans : 1 000 € HT (1 200 € TTC)
- Prise en charge par le FIFPL possible

Contact : CMBR - 02 44 84 65 67

Pour vous inscrire
Cliquez-ici 

MAIS AUSSI :

— WEBINAIRE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION À LA NÉGOCIATION COMPLEXE

Mardi 12 octobre | 18h-20h |  VISIOCONFÉRENCE

Pourquoi les avocats doivent-ils se former à la négociation complexe ? Parce qu'elle ne s'improvise pas. Chacun peut devenir un négociateur redoutable à condition qu'il se forme. Il sera expliqué le contenu d'une formation de 2 jours envisagée pour la fin d'année 2021.

Intervenant : un représentant de ADN Group PARIS, organisme de formation créé par Marwan MÉRY et Laurent COMBALBERT, négociateurs et auteurs de nombreux ouvrages sur la négociation complexe ou « de l'extrême ».

Public : Avocats

Informations pratiques : Webinaire d'information gratuit

Contact : Centre de Justice Amiable du Barreau de Dieppe - 06 40 74 84 42

Pour vous inscrire
Cliquez-ici 

— PRÉSENTATION DE STEPHEN BENSIMON, DIRECTEUR D'IFOMENE

Vendredi 15 octobre | 15h-17h |  MAISON DE L'AVOCAT, ROUEN

Les nouveaux médiateurs de nos 4 centres viennent à peine d'achever leur formation. De nouvelles demandes émergent pour suivre la prochaine session du DU de médiation, en partenariat entre IXAD et IFOMENE. Stephen BENSIMON exposera le contenu de la formation.

Public : Avocats

Informations pratiques : Conférence d'information gratuite

Contact : Centre de Justice Amiable du Barreau de Dieppe - 06 40 74 84 42

Pour vous inscrire
Cliquez-ici 



Tous les événements d'Octobre, mois de la justice amiable 2021 sont accessibles en visioconférence dans les maisons de l'avocat ou directement depuis chez vous (lien sur demande).
Présentiel ou distanciel : précisez-le lors de votre inscription !

Les 4 Centres organiseurs



LE CENTRE
DE JUSTICE
AMIABLE
DE DIEPPE

— Centre de Justice Amiable du Barreau de Dieppe

Les Avocats du Barreau de Dieppe sont nombreux à être formés à la pratique de la médiation. Depuis 2017, ils interviennent, via le Centre, dans tous types de litiges et reçoivent les particuliers lors de permanence.

☎ 06 40 74 84 42

✉ centredejusticeamiable.dieppe@orange.fr

📍 **Maison de l'Avocat** - 48 bd. du Général de Gaulle 76 200 DIEPPE



— MEDIATEURE, Centre de Médiation du Barreau d'Évreux

L'Association MEDIATEURE a été créée en 2015 à l'initiative d'avocats médiateurs. Elle regroupe une quinzaine de médiateurs, tous titulaires du Diplôme Universitaire de Médiateur et formés aux techniques de médiation.

☎ 02 32 38 68 94 - ✉ mediateure27@gmail.com

📍 3 rue de Verdun 27000 ÉVREUX

petit
lexique
des **MODES**
AMIABLES



➤ **MARD** : Modes Alternatifs de Résolution des Différends

➤ **Arbitrage** : Le litige est tranché, dans les limites de sa saisine, par un tiers arbitre choisi et rémunéré par les parties.

➤ **Médiation** : Processus volontaire par lequel les parties travaillent à la restauration de leur dialogue et à trouver un accord avec l'aide d'un tiers formé, neutre, indépendant et impartial. La solution émane des parties elles-mêmes.



CENTRE DE JUSTICE
AMIABLE
DU BARREAU DU HAVRE

— Centre de Justice Amiable du Barreau du Havre

Le Centre de Justice Amiable créé fin 2015 par des avocats du Barreau du Havre formés aux techniques des modes amiables de résolution des conflits, et plus particulièrement à la Médiation, regroupe 17 Médiateurs titulaires du Diplôme Universitaire de Médiation qui interviennent à ce titre dans tout type de litiges.

☎ 06 58 94 13 93

✉ centredejusticeamiable.lehavre@gmail.com

📍 132 / 134 bd. de Strasbourg 76 600 LE HAVRE



MÉDIATION
du Barreau de Rouen

— Centre de Médiation du Barreau de Rouen (CMBR)

Le CMBR mène depuis 2001 des médiations dans tous les domaines. Il comprend plus de 25 médiateurs, tous avocats au Barreau de Rouen, qui combinent une expérience professionnelle en tant qu'avocat et une formation à la gestion des conflits et aux techniques de la médiation et de la communication.

☎ 02 44 84 65 67 - ✉ info@mediation-rouen.fr

📍 **Maison de l'Avocat** - 6 allée Eugène Delacroix
76 000 ROUEN

➤ **Conciliation** : Les parties recherchent un accord avec le juge saisi de leur litige ou un tiers bénévole désigné par lui. La solution peut être proposée par le conciliateur.

➤ **Processus collaboratif** : Hors de toute procédure judiciaire, les parties s'entourent d'avocats formés spécifiquement et trouvent ensemble, au terme d'un processus structuré, un accord à leur différend.

➤ **Procédure participative** : Les parties, assistées de leurs avocats, s'engagent pour une durée déterminée à œuvrer conjointement et de bonne foi à la résolution amiable de leur litige ou à la mise en état de leur dossier.

octobre, mois de la JUSTICE AMIABLE

o/e - ose-communication.fr

Inscriptions en ligne sur helloasso.com,
ou par mail via contact@moisdelajusticeamiable.fr.

Retrouvez *Octobre, mois de la justice amiable* toute l'année sur
f [moisdelajusticeamiable](https://www.facebook.com/moisdelajusticeamiable)

Organisé par :



LE CENTRE
DE JUSTICE
AMIABLE
DE DIEPPE



MÉDIATION
du Barreau de Rouen

Un grand merci à nos partenaires :

